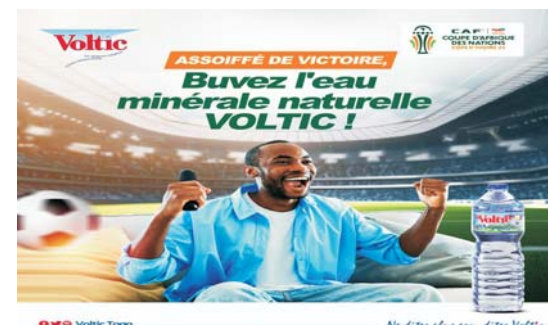




Ni à gauche ni à droite même pas au centre



N°769



Prix 250 fcfa



Le Libéral

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Mercredi 04 Mars 2026

Redynamisation de la vie parascolaire : Les Clubs Santé **P.2**
SOS DOCTEUR TV en tournée nationale



Togo :
42 % de la population est urbaine **P.5**

■ **Le CONIIA clôt l'ère des conférences sur l'IA en Afrique et propose une révolution du doctorat en informatique** **P.7**

■ **Frontières maritimes : Le Togo reste serein et maintient sa position** **P.3**



Togo :

Une loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

P.4

Occupation de la plage :
Sous pression, les tenanciers de bars et restaurants plaident pour un nouveau moratoire **P.4**



Redynamisation de la vie parascolaire : Les Clubs Santé SOS DOCTEUR TV en tournée nationale

L'ONG Internationale AIMES AFRIQUE et sa chaîne de télévision thématique SOS DOCTEUR TV ont lancé une tournée nationale pour promouvoir les Clubs Santé en milieu scolaire au Togo. L'objectif est de redynamiser la vie parascolaire et de promouvoir la santé des adolescents et des jeunes.



Les Clubs Santé SOS DOCTEUR TV visent à contribuer à relever les défis socio-éducatifs et

sanitaires auxquels les jeunes sont confrontés. Ils reposent sur 7 axes stratégiques, notamment l'Académie Génie Imhotep, un jeu de culture générale en santé publique, la production et la diffusion d'émissions par les jeunes pour les jeunes, le soutien aux activités sportives et culturelles, et la promotion de la santé et de la cohésion sociale. La tournée nationale a réuni près de 1.000 acteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale, venus des 39 préfectures, des 18 inspections pédagogiques et des 7 régions éducatives. Les participants ont été sensibilisés sur les thématiques clés du projet, notamment la santé mentale, l'éducation aux valeurs et à la santé sexuelle, et la promotion de la santé

environnementale. Le projet des Clubs Santé

SOS DOCTEUR TV est soutenu par cinq ministères partenaires, à savoir le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Santé, le Ministère des Solidarités et du genre, le Ministère des Sports et de la jeunesse, et le Ministère de l'environnement. Une convention de partenariat a été signée

pour accompagner la mise en œuvre du projet. "Les partenaires techniques et financiers sont invités à soutenir cette initiative qui vise à promouvoir le capital humain de qualité, gage de développement intégral de la jeunesse", a déclaré le Professeur Honoraire Dr KODOM Serge Michel, fondateur de l'ONG AIMES-AFRIQUE. La bonne collaboration entre les acteurs de terrain et les autorités déconcentrées a été soulignée, avec une mobilisation effective des acteurs sur le terrain. Le projet des Clubs Santé SOS DOCTEUR TV compte toucher plus de 3.000 établissements scolaires au Togo. ■ ■ ■
La rédaction



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction
PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)
Cyrille SABLASSOU

Correcteur
S. Didier

Infographie
JPB

Adresse
Route du Contournement CEDEAO,
Agôè Démapoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
SDR

Tirage
1000 exemplaires

Recrutement enseignants au Togo : Quel diplôme pour concourir ?

Le Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social et le Ministère de l'éducation nationale ont annoncé l'ouverture d'un concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants pour le préscolaire, le primaire et le secondaire général et technique, session du 11 avril 2026.

Selon le communiqué, les candidats intéressés doivent être titulaires de certains diplômes spécifiques pour postuler. Pour le second cycle du secondaire, les diplômes requis sont :

- Master en Sciences du langage pour la spécialité Français
- Licence fondamentale en Mathématiques
- Licence fondamentale en Physique
- Licence fondamentale en Chimie

Toutes les autres conditions de candidature restent inchangées. Les candidats sont invités à se référer à l'Arrêté interministériel N°3100/PC/MFPTDS/MEN du 30 décembre 2025 pour plus d'informations. Le concours aura lieu le 11 avril 2026. Les Togolais désireux de postuler sont encouragés à vérifier les conditions d'éligibilité et à préparer leurs dossiers de candidature. ■ ■ ■

La rédaction



Le Togo, 2e pays africain le plus favorable aux droits économiques des femmes

Le Togo a obtenu un score de 79,33/100 dans le rapport "Women, Business and the Law 2026" de la Banque mondiale, publié le 24 février 2026. Ce classement place le pays à la 2e place en Afrique, derrière l'Afrique du Sud, et à la 1re place au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le rapport évalue les cadres juridiques et institutionnels relatifs aux droits économiques des femmes dans 190 économies à travers le monde. Le Togo enregistre des performances particulièrement élevées dans plusieurs domaines, avec un score juridique parfait (100/100) en matière de rémunération, de mariage, d'actifs et de pension.

"Cette performance repose sur des réformes

structurantes engagées ces dernières années, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'entrepreneuriat", indique le communiqué de presse. Le Togo figure en outre parmi les rares économies africaines permettant aux salariées de solliciter des modalités de travail flexibles, contribuant ainsi à une meilleure inclusion économique.

Cependant, le rapport souligne également la nécessité de poursuivre les

efforts visant à renforcer les mécanismes institutionnels d'accompagnement afin d'assurer une mise en œuvre encore plus efficace des droits consacrés par la loi. Le Gouvernement togolais réaffirme son engagement à consolider les acquis et à promouvoir une participation accrue des femmes au développement économique national.

Le classement du Togo dans ce rapport est un signe encourageant de la volonté du pays de promouvoir



l'égalité économique des genres et de renforcer les droits des femmes. ■ ■ ■
LR

Frontières maritimes : Le Togo reste serein et maintient sa position

Le Togo et le Ghana entretiennent depuis quelques jours, des relations conflictuelles sur la délimitation des frontières maritimes entre les deux pays. Visiblement pas convaincu des arguments avancés par le Togo lors des précédents échanges entre les deux sommités, le Ghana a saisi le 20 février dernier l'arbitrage international des Nations Unies pour un règlement juridique du conflit. Une démarche diplomatique que le Togo refuse de condamner, tout en restant ferme sur sa position.

Face à la presse ce vendredi 27 février 2026, une délégation des officiels togolais composée du Ministre de l'Administration territoriale, le Col Awaté Hodabalo du Négociateur en chef du Togo, Noupokou Damipi et du Président de la Commission nationale des frontières maritimes, le Col Takougnadi Nèyo a apporté des éclaircissements à l'opinion nationale sur la position du Togo.

Pour les autorités togolaises, le premier point de désaccord est relatif à la ligne technique proposée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) qui crée un déséquilibre entre les

deux pays et défavorise le Togo en termes d'accès à la haute mer.

Cette ligne bien que basée sur des calculs géométriques précis, ne répond pas à l'assentiment des autorités togolaises.

« Il ne s'agit pas seulement de lignes sur une carte, mais de réalités économiques et historiques. Le calcul technique ne permettait pas au Togo d'avoir un accès équitable à la haute mer... parce que cette configuration envisagée réduirait les potentialités maritimes du Togo et limiterait ses perspectives économiques en matière de navigation, de la pêche industrielle et d'exploitation des ressources sous-marines

» a précisé le Négociateur en chef du Togo, Noupokou Damipi.

Face à cette situation inéquitable, Lomé propose que des ajustements stratégiques soient opérés en tenant compte des réalités économiques et géographiques comme le reconnaît la jurisprudence internationale lorsque la méthode géométrique provoque une situation conflictuelle. La deuxième pomme de discorde est liée aux réalités historiques du Port autonome de Lomé. Selon les autorités togolaises, le Port de Lomé a toujours utilisé depuis des décennies cette zone maritime comme espace d'attente



pour les navires avant leur arrivée sur ses installations. Une situation historique que Lomé considère comme un argument pertinent à prendre en compte dans le règlement du conflit. « Notre utilisation historique de cette zone maritime doit être reconnue », a insisté Damipi Noupokou.

Les autorités ghanéennes, rejettent cet argument basé sur l'histoire, estimant qu'il faut plutôt une approche plus strictement technique.

Des enjeux économiques majeurs

La délimitation définitive des frontières maritimes entre le Togo et le Ghana comporte des enjeux

économiques majeurs pour les deux pays. Elle détermine les droits souverains sur l'exploitation des ressources naturelles importantes. Ce qui engage donc l'avenir des pays sur le plan économique.

Un enjeu stratégique que les autorités togolaises refusent de banaliser pour l'avenir des populations et des générations futures. « Chacun pense être sur son territoire et l'autre lui demande de quitter... Nous défendons les intérêts du Togo dans la sérénité et le respect du droit international. Le Togo reste profondément attaché aux principes du droit international

Suite à la page 6

Occupation de la plage : Sous pression, les tenanciers de bars et restaurants plaident pour un nouveau moratoire

Sous la pression du temps, les tenanciers de bars et restaurants de la plage de la commune du Golfe 1, demandent aux autorités municipales et gouvernementales de leur accorder un moratoire d'un an, soit un nouveau délai allant jusqu'à fin décembre 2026. Réunis au sein de l'Association des Tenanciers de Bars et Restaurants (ATBR), ces acteurs du secteur privé informel qui sont arrivés à la fin de l'échéance du 28 février, sollicitent la clémence des autorités togolaises dans la mise à exécution de leur ultimatum.



En effet, ces tenanciers de bars et restaurants ont occupé depuis 2022, les espaces du littoral coté Golfe 1 avec la caution des autorités municipales de cette commune qui leur ont délivré des autorisations d'occupation provisoire des lieux. Depuis, ces zones qui relèvent du domaine public de l'Etat, sont exploitées à des fins commerciales. On y trouve des bars et des restaurants qui exercent des activités de jour comme de nuit. Devant la sommation faite par la mairie Golfe 1 de quitter les lieux, ces acteurs, tout en reconnaissant la

légitimité de la démarche de l'Etat de récupérer son bien, réclament un délai raisonnable pour négocier avec les institutions financières, amortir les investissements réalisés et se réorganiser pour une éventuelle reconversion professionnelle. Face à la presse jeudi dernier, l'association en appelle directement à l'intervention du Président du Conseil dans ce dossier pour une issue favorable. « Nous n'avons aucune intention de désobéir aux consignes de la mairie....Nous ne sommes pas en bras de fer avec l'autorité. Nous reconnaissons que

l'Etat est en droit de récupérer son domaine. Mais nous sollicitons la clémence du Président du Conseil, Faure Gnassingbé afin qu'on puisse nous accorder un délai supplémentaire pour nous permettre de payer nos dettes » a plaidé Joachim Mensah, porte-parole de l'ATBR. Il est à noter que la présence des bars et restaurants sur le littoral contribue à préserver la salubrité publique et la sécurité lieux, permettant ainsi de maintenir ces façades maritimes dans un environnement plus sain et plus sécurisé. En outre, ces initiatives offrent des emplois

bien que précaires aux jeunes. Selon le porte-parole de l'ATBR, environ 744 emplois directs ont été créés depuis entre 2022 et 2025, impliquant cuisiniers, serveurs, agents de sécurité, chauffeurs, comptables...etc. A cela s'ajoutent d'autres emplois indirects liés à la fourniture de boissons, de produits alimentaires, des services logistiques et des prestations artistiques. C'est dire donc que ces activités informelles permettent à des milliers de personnes de nourrir leurs familles, dans un contexte économique difficile marqué par le défi de l'employabilité des jeunes et de la survie des ménages à faibles revenus. Au sein de l'opinion, certains pensent que même si l'Etat a

la prérogative de récupérer son domaine quand il en a besoin, il serait souhaitable et plus judicieux de trouver une bonne formule pour sauver les investissements et préserver les acquis. En attendant que les autorités compétentes réagissent pour donner une suite à cette affaire qui alimente les débats sur le front social, les négociations pourraient s'intensifier durant les prochaines semaines entre décideurs publics et exploitants des lieux afin de trouver une solution consensuelle et durable à ce problème qui est susceptible de perturber l'économie locale et de créer des tensions sociales. ■ ■ ■

R. G

Togo : Une loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Réunis en deuxième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année, ce vendredi 27 février 2026, au Palais de l'Assemblée nationale, sous la présidence de Son Excellence Professeur Komi Selom Klassou, Président de l'institution, les députés ont adopté à la majorité absolue le projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.



La séance s'est tenue en présence du ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara, du ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, Hodabalo Awaté, et du ministre de l'Économie et de la Veille stratégique, Badanam Patoki. Ce vote est intervenu après son adoption en première lecture le 29 décembre 2025 par l'Assemblée nationale et son approbation par le Sénat le 26 février 2026. La discussion législative a porté sur l'adoption définitive de ce texte jugé stratégique pour la sécurité

nationale et la protection de l'économie. Pour le gouvernement, l'enjeu dépasse le cadre technique. Comme l'a rappelé le ministre Badanam Patoki, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent des « menaces réelles » qui « fragilisent les systèmes économiques, détournent des ressources destinées au développement et alimentent l'instabilité ». Face à ces risques, le projet de loi vise à renforcer l'arsenal juridique du pays. Il modernise les mécanismes de surveillance, intensifie les obligations de vigilance des entités assujetties, renforce les dispositifs de déclaration

des opérations suspectes, améliore les mécanismes de gel des avoirs liés au terrorisme et accroît l'efficacité des sanctions. Il clarifie également les responsabilités des autorités compétentes et consolide la coordination entre les acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre les flux financiers illicites. En adoptant ce texte, les députés ont affirmé la volonté du Togo de se conformer aux standards communautaires et internationaux. Pour le Président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Selom Klassou, le blanchiment de capitaux est « un mécanisme central du

financement et de la pérennisation de la grande criminalité ». Il a souligné que ces flux illicites « menacent de ternir la lumière de notre avenir » et constituent « des chaînes invisibles qui entravent l'essor de nos rêves communs ». À travers ce vote, a-t-il déclaré, « le Togo ne sera jamais un abri pour les vents mauvais des finances illicites ». En clôturant les travaux, le Président de l'Assemblée nationale a rappelé que cette adoption définitive s'inscrit

dans la dynamique impulsée par Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil. Il a rappelé que la vision « Protéger, Rassembler, Transformer », trouve ici une traduction concrète : protéger les citoyens, rassembler la nation autour de la lutte contre la criminalité financière et transformer les institutions pour les rendre plus efficaces et crédibles ■ ■ ■

Sources Assemblée nationale

Togo : 42 % de la population est urbaine

Le taux d'urbanisation correspond au pourcentage de la population totale d'un pays qui réside dans des zones urbaines, à un moment donné. Il mesure le niveau de concentration des habitants dans les villes, reflétant ainsi la transformation des modes de vie, souvent liée à l'exode rural.



Au Togo, 42 % de la population vit en milieu urbain, selon les données du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), conduit en 2022 par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed). Ce taux d'urbanisation, en progression constante au fil des décennies, traduit une transformation profonde des équilibres territoriaux, économiques et sociaux du pays.

Attractivité et opportunités

L'urbanisation n'est pas un simple déplacement géographique. Elle reflète

une recomposition des modes de vie, des aspirations et des dynamiques productives. Les villes togolaises attirent par leurs opportunités d'emploi, leur accès aux services publics, à l'éducation, à la santé et aux infrastructures. Elles concentrent les activités commerciales, administratives et industrielles, devenant les moteurs visibles de la croissance nationale.

Un taux de 42 % place le Togo dans une phase intermédiaire de transition urbaine. Le pays n'est plus majoritairement rural, mais il conserve un ancrage agricole

significatif. Cette configuration hybride appelle des politiques équilibrées, capables de renforcer l'attractivité et la viabilité des villes tout en soutenant le développement des zones rurales. Pour les habitants, l'urbanisation signifie souvent un meilleur accès aux services essentiels. L'eau potable, l'électricité, les établissements scolaires et sanitaires y sont plus densément implantés.

Toutefois, cette concentration exerce une pression accrue sur les infrastructures existantes. Le logement, le transport, l'assainissement et la gestion des déchets

deviennent des défis quotidiens à relever pour éviter l'expansion de quartiers précaires et la dégradation du cadre de vie, une mission régaliennne que le gouvernement s'emploie à assurer avec constance.

Retombées pour l'économie

D'un point de vue économique, la progression de la population urbaine favorise la diversification des activités. Les secteurs du commerce, des services, de la transformation industrielle et du numérique trouvent dans

les villes un écosystème propice à leur essor.

L'urbanisation au Togo stimule ainsi l'innovation et la productivité, surtout lorsque la planification urbaine accompagne la croissance démographique. La question de l'emploi demeure centrale. Les flux migratoires internes, notamment ceux des jeunes en quête d'opportunités, alimentent la dynamique urbaine. La création d'emplois formels s'intensifie, portée par le PND, relayé par la Feuille de route

Suite à la page 6

LES TARIFS EN VIGUEUR DE LA TVM

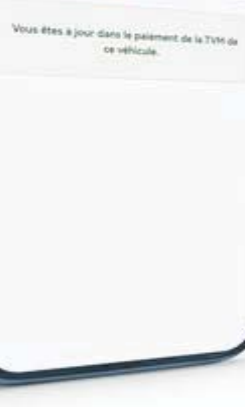
MOTOCYCLETTES*	
Cylindrée	Tarif (FCFA)
Moto de plus de 125 cm ³	15 000
Moto à trois (03) roues	40 000

VEHICULES AFFECTES AU TRANSPORT DE PERSONNES	
Puissance fiscale	Tarif (FCFA)
Moins de 5 CV	5 000
De 5 à 7 CV	10 000
De 8 à 11 CV	15 000
De 12 à 15 CV	20 000
De 16 à 20 CV	30 000
Plus de 20 CV	40 000

VEHICULES AFFECTES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES & AUTRES	
Puissance fiscale	Tarif (FCFA)
Moins de 5 CV	20 000
De 5 à 7 CV	30 000
De 8 à 11 CV	40 000
De 12 à 15 CV	45 000
De 16 à 20 CV	50 000
Plus de 20 CV	55 000


OTR
 OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES





**En un click, payez
votre TVM par**





**sur l'application OTR TVM
disponible sur Playstore**


8201

**POUR TOUTES
INFORMATIONS**



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Santé : Des médicaments utiles lors des campagnes de traitement de masse

Au Togo, la couverture programmatique en Ivermectine et en Praziquantel, entre autres produits, lors des campagnes de traitements de masse est destinée à prévenir les maladies tropicales négligées et à protéger durablement les populations. Cette initiative gouvernementale, conduite avec méthode et régularité, fait partie de la stratégie de santé publique fondée sur l'anticipation plutôt que sur la seule réaction.

L'Ivermectine est principalement utilisée pour lutter contre l'onchocercose, encore appelée cécité des rivières, ainsi que contre certaines formes de filarioses.

Ces affections parasitaires, transmises par des vecteurs présents dans des zones riveraines ou rurales, peuvent entraîner de graves complications, allant de lésions cutanées invalidantes à des atteintes oculaires sévères. Administrée à grande échelle, l'Ivermectine réduit la charge parasitaire dans la communauté et freine la transmission.

Le Praziquantel, quant à lui, est destiné au traitement de la schistosomiase, une maladie parasitaire liée au contact avec des eaux contaminées.

La schistosomiase peut provoquer des troubles digestifs, urinaires et des complications chroniques affectant la qualité de vie et la productivité des personnes touchées. Le Praziquantel agit en éliminant les parasites responsables, contribuant ainsi à prévenir les formes avancées de la maladie.

Le Togo s'arme de médicaments

La couverture programmatique élevée lors des campagnes de distribution constitue un indicateur clé de réussite. Elle signifie que la majorité des personnes



ciblées, notamment les enfants en âge scolaire et les populations vivant dans des zones à risque, bénéficient effectivement du traitement. Plus la couverture est large, plus l'impact communautaire est significatif. L'approche de traitement de masse repose sur un principe simple : traiter simultanément un grand nombre de personnes, y compris celles qui ne présentent pas encore de symptômes visibles, afin de réduire la circulation des parasites dans l'environnement.

La couverture programmatique en Ivermectine lors des traitements de masse au Togo est de 93 % en 2022 et de 105,7 % en 2023. Celle en Praziquantel est de 90 % en 2022 et de 100,98 % en 2023, des chiffres supérieurs à ceux présentés par d'autres pays du continent.

Les bénéfices pour les habitants sont donc multiples. La réduction des maladies parasitaires améliore la santé générale, diminue l'absentéisme scolaire et professionnel et renforce la capacité des ménages à

participer activement au développement

économique. Un enfant débarrassé d'une infection parasitaire chronique apprend mieux. Un adulte en meilleure santé travaille avec plus d'énergie et de régularité.

L'initiative gouvernementale, appuyée par des équipes sanitaires et des relais communautaires, illustre une vision proactive de la

santé publique. Elle est l'expression d'une attention particulière portée aux Togolais dans le besoin, celui de se faire soigner.

De fait, l'Ivermectine et le Praziquantel ne sont pas de simples médicaments distribués à intervalles réguliers. Ils symbolisent une politique de prévention éclairée, orientée vers la protection collective et l'amélioration tangible des conditions de vie. Dans cette dynamique, la santé y trouve son compte, le pays et ses habitants encore plus. ■■

Togo : 42 % de la population est urbaine

Suite de la page 4

gouvernementale, qui a notamment favorisé l'émergence de la Plateforme industrielle d'Adétikopé, entre autres initiatives structurantes. L'urbanisation à hauteur de 42 % implique également un impératif de gouvernance locale renforcée. Les

collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle accru dans la planification, la gestion des services et la participation citoyenne. Cette année, l'État a porté le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (Fact) à 12 milliards de francs CFA pour les 117 communes, contre 10

milliards l'année précédente. Le taux d'urbanisation de 42 % révèle ainsi un pays en transition, partagé entre héritage rural et ambition urbaine. Bien accompagnée, cette dynamique peut devenir un puissant levier de modernisation et de prospérité. ■■■

Frontières maritimes : Le Togo reste serein et maintient sa position

Suite de la page 3

notamment au respect de la souveraineté des Etats » a martelé le ministre Awaté Hodabalo. Serein, le Gouvernement togolais réaffirme son engagement constant en faveur du règlement pacifique de ce conflit, trouvant légitime la démarche des autorités ghanéennes de saisir les juridictions internationales pour l'arbitrage. « Cette procédure est

réglementairement normale. C'est prévu par les textes et la partie togolaise entend y répondre avec tous les éléments dont nous disposons... », a réitéré le Négociateur en chef du Togo, Damipi Noupokou. Même si le Togo reste ferme sur sa position, il reste profondément attaché aux valeurs de bon voisinage, à la coopération régionale. Fidèle à sa tradition diplomatique, le Togo

entretient avec le Ghana des liens historiques, humains et économiques étroits qu'il entend préserver et renforcer. « Notre ambition commune doit demeurer celle d'un espace ouest-africain stable, solidaire et résolument tourné vers le développement partagé, dans l'intérêt supérieur des peuples de la sous-région » a rassuré le ministre Awaté Hodabalo. ■■■

RG

Le CONIIA clôt l'ère des conférences sur l'IA en Afrique et propose une révolution du doctorat en informatique

CONIIA sonne la fin de la phase de sensibilisation à l'IA en Afrique, appelle l'Europe à entrer dans l'ère de l'action et propose une réforme du doctorat technologique

Paris - Siège Europe du Conseil International de l'Intelligence Artificielle (CONIIA).

À la veille de la 2^e édition de la Journée de l'Intelligence Artificielle Africaine (JI2A), célébrée chaque 3 mars à l'échelle continentale, le Conseil International de l'Intelligence Artificielle (CONIIA), dirigé par son Président Dr. Malik Morris MOUZOU, annonce depuis Paris un tournant stratégique majeur pour l'avenir de l'intelligence artificielle en Afrique.

Le message adressé aux centres de recherche, entreprises technologiques, institutions publiques et experts européens est clair et sans ambiguïté : L'Afrique n'est plus en phase d'initiation à l'intelligence artificielle. Place désormais à l'action, aux cas pratiques et aux résultats mesurables.

Selon le Président MOUZOU, les cycles de conférences, panels et séminaires consacrés à la sensibilisation ont pleinement rempli leur mission. Le continent a franchi un cap décisif dans sa compréhension stratégique de l'IA et entre désormais dans une phase d'implémentation structurée. Le continent africain a atteint une maturité technologique incontestable. Ce dont l'Afrique a besoin aujourd'hui, ce sont des solutions concrètes, des projets exécutés et des partenariats réellement efficaces.

Des programmes structurants pour une nouvelle ère de l'IA en Afrique

Sous la direction du Dr. MOUZOU, le CONIIA déploie une architecture de programmes continentaux destinés à accélérer la mise en œuvre pratique de l'intelligence artificielle:

1- Programme de Déploiement Pratique de l'IA (PDPIA)



Création de projets pilotes sectoriels, mise en place de laboratoires d'expérimentation (AI Field Labs) et adaptation de solutions technologiques aux réalités africaines. Objectif : passer immédiatement de la théorie à l'implémentation.

2- Initiative Africaine d'Entraînement des Talents en IA (IATIA)

Formation de spécialistes africains en IA d'ici 2036 à travers : des formations certifiantes, des parcours de spécialisation avancée, des partenariats académico-scientifiques, un soutien structuré aux innovations locales.

3- Programme de Souveraineté Numérique et d'IA Responsable (PSN-IA)

Accompagnement des gouvernements africains dans : l'élaboration de stratégies nationales IA, la gouvernance des données, la construction de cadres éthiques adaptés aux réalités socioculturelles du continent.

4- Initiative Afrique-Europe pour la Co-Innovation en IA (IAECI)

Promotion d'une coopération rééquilibrée

fondée sur : la co-construction technologique, le transfert réel de compétences, des projets conjoints exécutés, une logique d'impact mesurable.

5- Programme Continental d'Infrastructures d'IA (PCIIA)

Développement de : centres de données souverains, capacités de calcul haute performance, plateformes d'interopérabilité régionales. Priorité : permettre à l'Afrique de développer et d'héberger ses propres modèles d'intelligence artificielle.

Un appel clair à l'Europe : place aux résultats

Le Président du CONIIA est sans équivoque : L'époque des panels théoriques est révolue. Nous attendons désormais des partenaires européens qu'ils apportent du concret, des preuves et des résultats.

Le CONIIA appelle à des collaborations centrées sur : des solutions technologiques opérationnelles, des expérimentations terrain, des partenariats exécutifs solides, le respect strict de la souveraineté numérique africaine, une coopération équitable et orientée impact. Les relations Afrique-Europe

doivent désormais entrer dans une phase nouvelle, où l'expertise réelle prime sur la communication institutionnelle.

Une proposition structurante pour l'Europe : réformer le doctorat technologique

Dans la continuité de cet appel à l'action, le CONIIA formule une proposition ambitieuse à destination des universités européennes : engager une réforme audacieuse du système doctoral en informatique.

Selon le Président Dr. MOUZOU, la révolution technologique mondiale impose une transformation profonde des critères d'excellence académique. La thèse seule ne suffit plus pour délivrer un doctorat technologique. La révolution numérique ne naît plus uniquement dans les bibliothèques.

Elle émerge désormais des laboratoires, des centres d'expérimentation et des environnements d'innovation appliquée.

Le CONIIA propose un modèle doctoral rénové

Le doctorant ne serait plus évalué uniquement sur la rédaction d'un manuscrit académique classique. L'obtention du doctorat pourrait intégrer le développement effectif d'une solution informatique opérationnelle. La soutenance deviendrait une démonstration scientifique et technique : présentation,

expérimentation, composition en direct et mise à l'épreuve d'un système développé.

Il ne s'agit pas d'abolir la rigueur scientifique, mais de la renforcer par la preuve concrète.

Le doctorat technologique, dans cette vision, doit certifier : la capacité d'innovation réelle, la production de solutions mesurables, l'impact technologique vérifiable, l'exécution technique démontable. Le doctorat technologique doit certifier la capacité à transformer la connaissance en solution. Les centaines de pages théoriques ne peuvent plus constituer l'unique standard d'excellence. Cette proposition s'inscrit dans une ambition plus large : passer d'une culture académique exclusivement descriptive à une culture scientifique démonstrative, orientée vers l'impact et l'innovation concrète.

Une Afrique prête pour une IA souveraine

Sous la conduite du Dr. Malik Morris MOUZOU, le CONIIA réaffirme son engagement pour une intelligence artificielle : Éthique, Inclusive, Durable et Souveraine.

L'Afrique n'entend plus être spectatrice de la révolution technologique mondiale. Elle se positionne désormais comme acteur stratégique de l'intelligence artificielle globale.■■■

Source CONIIA

AKOFA PROD
Pressing

NOS SERVICES

- Traitement professionnel des linges
- Repassage haute qualité
- Traitement anti-tâches
- Express
- Collecte et livraison à domicile

L'excellence au service de l'élégance !

92 04 12 28 / 97 54 79 29

Avédji, 100 m à gauche en quittant le rond-point Limousine pour l'église catholique.



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée
l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la
perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie
selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et
citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner
en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de
péage.

**Ceci est un message de la Société Autonome de
Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**